

Point sur le pôle dijonnais

Note du directeur aux personnels

Dans le cadre de la restructuration de l'enseignement supérieur agronomique voulue par le ministre de l'agriculture, la réunion du 28 février (à la DGER)¹ a permis de formaliser l'accord entre la DGER, l'Université de Bourgogne et l'INRA, sur le devenir du pôle dijonnais.

Cet accord devrait répondre aux attentes et aux aspirations de l'ENESAD et de ses personnels, telles qu'elles figurent dans le projet « AAS » élaboré en 2004 et dans l'avis donné par le CA de l'ENESAD (séance du 8/11/05) suite au rapport présenté par Frank Cezilly.

De façon originale, et avec une gouvernance appropriée, le pôle dijonnais associera :

- l'INRA, avec l'ensemble des compétences du centre de Dijon,
- l'Université de Bourgogne pour ses composantes relatives aux sciences du vivant (« sciences vie », « sciences terre » et « institut de la vigne et du vin »),
- une grande école regroupant l'ENESAD et l'ENSBANA à laquelle seront rattachées les ENIL de Poligny et de Mamirolle.

La structure de gouvernance aura, quel que soit le statut retenu pour le pôle, à définir la politique scientifique ainsi que la politique de formation du pôle et, en cohérence avec ces politiques, examinera les profils des postes de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et d'ingénieurs adressés par les établissements à leurs différentes tutelles.

Concernant les activités de recherche, trois thématiques spécifiques² et communes (UMR propres au campus) sont identifiées : « sensorialité, goût et alimentation », « territoire et développement » et « agronomie-environnement » (et plus particulièrement « agro-écologie de la parcelle cultivée »). Ces thématiques sont en cohérence avec les projets structurants de l'INRA.

¹ Cette réunion a eu lieu à la DGER. Y participaient : pour la DGER, Michel Thibier, Jean Paul Mialot et Dominique Pauthex ; pour l'université de Bourgogne, Jean Claude Fortier son président ; pour l'INRA, Jacques Brossier et Odile Villotte représentant la directrice générale.

² Les recherches en zootechnie qui relèvent du champ de l'agronomie, sont bien intégrées au projet de pôle, même si, compte tenu de l'existant, elles ont vocation à privilégier un partenariat extérieur (INRA de Theix, notamment). Par ailleurs, les recherches en éducation de l'Institut soutenues par la DGER, ne sont pas directement concernées par cet accord. D'autres discussions seront nécessaires pour fédérer les recherches dans ce domaine au sein du campus.

Quatre plates-formes de recherche et de transfert sont rattachées au pôle : deux d'entre elles concerneront l'agroalimentaire (CRITT 2ABI et Poligny), la troisième les systèmes de grande culture (Agropôle de Bretennières) et la dernière les systèmes d'élevage (Pouilly).

L'école regroupant l'ENESAD et l'ENSBANA pourrait avoir trois composantes : une composante « agronomie », une composante « agro-alimentaire » et une composante « sciences et ingénierie en éducation » (« l'IREPA » tel que défini par le CA de décembre 2005).

Ce projet est bien la traduction de la volonté des acteurs locaux, et de ceux de l'ENESAD en particulier : volonté de construire un projet ambitieux sur un mode coopératif et fédératif, ne remettant pas en cause la bipolarité de l'ENESAD et valorisant, grâce notamment à leur autonomie, l'apport des écoles d'ingénieurs.

Compte tenu des problèmes à résoudre pour prendre en compte la réalité interministérielle du pôle, la mise en œuvre de ce projet devra être engagée avec détermination. Deux structures devront être mises en place :

- la première pour accueillir les deux écoles, dans le cadre d'un EPSCP³ article 34 (ou L 715.1 du code l'Education),
- la seconde correspond au regroupement, sur un mode fédératif approprié, des trois établissements (INRA, Université et Ecole) : groupement d'intérêt public (GIP) ? Etablissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) ? Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) thématique ?

Hormis l'achèvement du projet pédagogique, un important travail est donc aujourd'hui nécessaire concernant, d'une part, ce montage et, d'autre part, les modalités de fonctionnement de ces structures. L'appui du CGGREF sollicité est, d'ores et déjà, acquis.

Les personnels de l'ENESAD seront régulièrement tenus informés de l'avancement du projet, et les instances seront consultées chaque fois que des décisions engageant l'avenir de l'établissement devront être prises.

Dominique Pauthex

³ Les deux écoles ont déjà ce statut : l'ENSBANA en tant qu'école interne à l'université (article L 713.9 de la loi de 1984) et l'ENESAD en tant qu'école externe (article L 715.1)

Glossaire des sigles

AAS	Pôle Agriculture, Alimentation et Société
CGGREF	Conseil Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts
CRITT 2ABI	Centre Régional d'Innovation et de Transfert Technologique Agro-Alimentaire et Bio Industriel
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
ENESAD	Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon
ENIL	Ecole Nationale d'Industrie Laitière
ENSBANA	Ecole Nationale Supérieure de Biologie Appliquée à la Nutrition et à l'Alimentation
EPCS	Etablissement Public de Coopération Scientifique
EPSCP	Etablissement Public Scientifique, Culturel et Professionnel
GIP	Groupement d'Intérêt Public
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IREPA	Institut de Recherche et d'Etudes sur la Professionnalisation et les Apprentissages (<i>nom provisoire</i>)
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
UMR	Unité Mixte de Recherche